**Annexe 13**

** Avant toute inscription, il vous est recommandé de vérifier les informations de votre fiche identité, notamment votre adresse électronique**

**ATTENTION : Si vous occupez des fonctions de « associate professor » ou d’enseignant associé dans un établissement étranger, ces fonctions ne correspondent pas à celles d’« enseignant associé » ou de « professeur associé », qui relèvent d’un statut spécifique d’emploi dans les établissements d’enseignement supérieur en France. Il est alors fortement conseillé de postuler au titre de votre diplôme, pour obtenir de la part du CNU une dispense de diplôme et non au titre d’enseignant associé.**

1) Le dossier se compose de**pièces obligatoires** ([**Arrêté du 11 juillet 2018** relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037308181/2023-07-17/)) :

* **le décret** vous nommant (ou l’arrêté vous renouvelant) en qualité de professeur des universités associé à **temps plein**, couvrant la période en cours.

***Attention : Les attestations et justificatifs rédigés en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.***

* un **curriculum vitae** présentant les activités en matière d’enseignement, de recherche, d’administration et d’autres responsabilités collectives. Ce document mentionnera, le cas échéant, le cursus, le parcours professionnel et la liste de publications du candidat ;
* un exemplaire des **travaux, ouvrages et articles** dans la limite de **cinq documents** (exemples : articles, publications, contributions à des colloques, notes…)

***Attention :******Chacun de ces travaux, ouvrages et articles doit être accompagné d’un résumé en français s’il est rédigé en langue étrangère et si la section le demande.***

2) Le candidat doit également fournir **les pièces complémentaires** exigées par sa section.

 Tableau des documents complémentaires exigés par les sections du CNU

 Vous êtes invité(e) à vous reporter aux **critères d’examen des dossiers de qualification** mis en ligne par les sections à cet endroit : <https://www.conseil-national-des-universites.fr>

**Afin de préparer au mieux votre dossier, nous vous invitons à consulter la liste des points à vérifier qui se trouve sur le portail.**